



ONU  HABITAT

Division de la Coopération Technique et Régionale



# SÉNÉGAL: PROFIL URBAIN DE KAOLACK



## Programme Participatif de l'élaboration des profils urbains dans les pays africains, caraïbes et pacifiques (ACP)

Ndèye Fatou D Guèye fut en charge de collecter les informations contenues dans ce document et ce, au travers d'entretiens auprès des acteurs clés du secteur urbain de Kaolack et également sur la base des consultations réalisées dans les différentes villes du Sénégal. C'est sur la base de ses informations que ce profil fut réalisé par Nicolas Maréchal et Kerstin Sommer.

Le projet et le présent rapport furent supervisés par Mohamed El Sioufi, Alain Grimard, Joseph Guiebo, Kerstin Sommer Alioune Badiane, Farrouk Tebbal, Clarissa Augustinus, Mohamed Halfani, Lucia Kiwala, Eduardo Moreno, Ole Lyse, Raf Tuts, Gwendoline Mennétrier.

**DÉNI DE RESPONSABILITÉ:** Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-HABITAT et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement. Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent cependant pas nécessairement le point de vue du programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-HABITAT souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations Unies pour les Établissement Humains.

Publié par le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2009

HS 1158/09F

ISBN: 978-92-1-132124-1

Les publications du Programme des Nations Unies pour les Établissement Humains sont disponibles au Bureau Régional d'Afrique et des Pays Arabes et au bureau d'information de l'ONU-HABITAT ou directement de:

P.O.Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: [unhabitat@unhabitat.org](mailto:unhabitat@unhabitat.org)

[www.unhabitat.org](http://www.unhabitat.org)

Mise en page: Paul Odhiambo

Printing: UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified



# SÉNÉGAL: PROFIL URBAIN DE KAOLACK

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE	2
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
CONTEXTE	4
GOUVERNANCE	10
BIDONVILLES	12
ENVIRONNEMENT	18
PROJETS PROPOSÉS	
GOUVERNANCE	20
BIDONVILLES	22
ÉQUITÉ DES SEXES ET VIH/SIDA.	24
ENVIRONNEMENT	26

## AVANT-PROPOS

La croissance annuelle de la population urbaine en Afrique Subsaharienne approche les 5%, soit deux fois supérieure à celle des pays d'Amérique Latine et d'Asie. C'est par ailleurs sur ce continent que l'on enregistre la plus forte proportion de citadins résidant dans un bidonville.



Aujourd'hui, ils seraient 187 millions de personnes à vivre dans ces conditions soit, pas moins de 72% de la population habitant dans une ville. Tous, rejoignent les métropoles dans l'espoir d'une vie meilleure et, si la tendance se confirme, cette population pourrait doubler tous les quinze ans. Les défis auxquels sont confrontées les villes africaines sont donc immenses: il nous faut fournir pour chacun un habitat décent. Ceci implique que ce lieu de vie ait accès aux services urbains de base. En outre, dans la mesure du possible, il nous faut garantir que la construction de ces zones d'habitation préservera l'environnement en même temps qu'elle contribuerait au développement économique de la région.

ONU-HABITAT est l'agence qui la première, porte la responsabilité d'accomplir les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), cible 10 (réduire de moitié le nombre des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable) et cible 17 (améliorer de manière significative, les conditions de vie des habitants des bidonvilles – Au moins, pour 100 millions d'entre eux et ce, d'ici à 2020. L'une des principales stratégies de ONU-HABITAT pour mettre fin à cette crise, est de travailler en partenariat avec la Commission européenne afin de promouvoir en Afrique, dans les Caraïbes et dans les pays du Pacifique, un développement urbain durable. Considérant l'urgence et la multitude des besoins, ONU-HABITAT juge plus que nécessaire la création d'un outil permettant de dresser rapidement le bilan de la situation afin d'établir des priorités sur les actions à entreprendre, sur le court, moyen et long terme. En 2002, toujours dans le cadre de la coopération avec la Commission européenne et afin de fixer les lignes directrices dans la réalisation d'un développement

urbain qui soit durable, l'ONU-HABITAT est parvenu et ce, pour la première fois, à réaliser une étude sur le secteur urbain en Somalie. Cette étude consistait à identifier les besoins afin, dans un second temps, de mettre en œuvre trois ambitieux programmes soutenus et financés par un certain nombre de bailleurs de fonds.

En 2004, le Bureau régional de ONU-HABITAT pour l'Afrique et les pays arabes prit l'initiative de développer cette approche afin de l'appliquer à vingt nouveaux pays. Ceci fut alors réalisé en collaboration avec d'autres départements au sein même de l'agence, la Branche en charge du développement urbain, la Section environnement urbain, l'Observatoire urbain global, le Programme pour les établissements humains, le Bureau de gouvernance urbaine, le Bureau politique en genre, le Bureau d'environnement et la Division formation renforcement des capacités. Cette nouvelle approche, réalisée en coopération avec divers bureaux de ONU-Habitat, est connue sous l'acronyme RUSPS (Rapid Urban Sector Profiling for Sustainability) qui pourrait être traduit par: Analyse du milieu urbain (d'une ville et/ou à l'échelle d'un pays) dans la perspective d'un développement durable (de la ville étudiée). Il est maintenant important de préciser, que jamais le RUSPS n'aurait vu le jour sans le concours de l'Italie, de la Belgique et des Pays-Bas. La principale vocation du RUSPS consiste à mieux formuler puis à orienter les politiques consistant à réduire la pauvreté urbaine, à l'échelle locale bien sûr, mais aussi régionale et nationale. Ceci implique qu'il faille évaluer les besoins mais aussi prendre connaissance des opportunités et des défis à relever à l'avenir. Pour ce faire, il est essentiel d'élargir le dialogue avec le plus grand nombre d'acteurs possible et ce, en engageant la responsabilité de toutes les parties prenantes. Notre action consiste donc à identifier les meilleures méthodes à appliquer mais surtout, de les mettre à exécution, en gardant à l'esprit notre but: atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Le RUSPS aborde principalement six grands thèmes: la gouvernance, les conditions de vie dans les bidonvilles, l'équité entre les sexes et le VIH/SIDA, les services urbains se base, et l'environnement. Concrètement,

son rôle consiste à travailler à l'élaboration de quatre profils au total, l'un à l'échelle nationale, les trois autres sur des villes préalablement choisies par le pays concerné. Généralement, le choix se porte d'une part sur la capitale ou à défaut, sur la plus importante ville du pays, d'autre part, sur une ville moyenne et une autre enfin, de taille modeste. Sur la base d'entretiens avec les parties prenantes, les profils relatent la situation dans chacune des villes, les informations alors obtenues permettent de produire dans un deuxième temps le profil national, offrant ainsi une vue d'ensemble sur la réalité urbaine du pays. Les consultations réalisées avec les différents acteurs permettent d'établir les priorités. Les informations collectées au niveau des villes ont rendu possible la juste évaluation de la situation à l'échelle du pays, quand bien même des consultations dans les domaines des institutions, de la législation en cours et des finances, au niveau national, constituèrent un complément d'information. C'est ainsi que ces profils devraient permettre d'encourager la création de stratégies à l'échelle des villes mais aussi des pays, mais également la mise en place d'une politique de développement efficace. De plus, la réalisation de ces profils urbains aura rendu plus simple l'analyse et donc la compréhension de la situation dans la sous-région - préalable indispensable pour établir des stratégies et des politiques communes à travers l'identification des besoins réels et des priorités dans ladite région. Enfin, cette démarche permet d'éclairer les agences internationales sur le rôle potentiel qu'elles pourront jouer dans le développement de la zone, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités. Au Sénégal, la réalisation des profils urbains de villes fut conduite par les autorités locales et nationales. La réalisation des profils urbains de ville et à l'échelle nationale fut conduite sous l'égide des autorités locales et nationales par l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU). Les profils de ville concernent Dakar, Kaolack et Kanel. Le profil national est la synthèse des conclusions de la même institution, en locution l'IAGU, d'entretiens avec les acteurs clés et d'informations communiquées par les autorités. Les différents participants aux consultations se sont

entendus sur la nécessité de délimiter leurs domaines de recherche sur les aspects marquants des problèmes rencontrés dans les villes, à savoir la pauvreté urbaine, les problèmes d'organisation notamment en ce qui concerne la gouvernance, l'accès aux services de base, les différentes formes de discrimination, la pollution etc. Un consensus fut ensuite obtenu sur les interventions prioritaires, sur ce qui devait être entrepris que ce soit sous la forme de programme d'action ou des projets à mettre en œuvre.

Je souhaiterais saluer le travail de Mohamed El Sioufi qui dans un premier temps, conçut le concept des profils urbains, le coordonnateur du programme Alain Grimard, Joseph Guiebo le point focal pour Sénégal et Kerstin Sommer qui prit en charge la coordination. Je souhaiterais également citer tous les membres du personnel qui ont contribué à la réalisation de ce rapport. Je nommerai entre autres Alioune Badiane, Farouk Tebbal, Clarissa Augustinus, Mohamed Halfani, Lucia Kiwala, Eduardo Moreno, Ole Lyse, Raf Tuts, Gwendoline Minnetrier et Nicolas Maréchal.

J'aimerais enfin remercier monsieur Assane Diagne, Ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, monsieur Oumar Sarr, ministre du Patrimoine bâti, de l'Habitat et de la Construction, ainsi que tous ceux qui ont participé et soutenu cette initiative et les féliciter pour avoir contribué à son succès. J'attends désormais avec impatience de constater sur le terrain, les progrès qui auront été réalisés au Sénégal.



Anna Kajumulo Tibaijuka  
Sous-secrétaire Général des Nations-Unies  
et Directrice Exécutive. ONU-HABITAT

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## INTRODUCTION

Le but ultime du Profil du Secteur Urbain est de contribuer au développement de la politique de réduction de la pauvreté urbaine aux niveaux local, national et régional en Afrique et dans les Pays Arabes. Il s'agit ici d'évaluer les besoins et les mécanismes de réponse appropriés et ce, en gardant toujours à l'esprit les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Notre politique consiste à soutenir des activités telles que le renforcement des capacités (formation des cadres dans l'administration; attribution de matériel, conseils en organisation), des programmes de développement visant à faciliter l'accès à un habitat décent et aux services urbains de base pour les plus démunis et de promouvoir une législation en faveur de l'équité entre les sexes et d'un plus grand respect de l'environnement. L'approche est basée sur les TDR standards développés par la Commission européenne (CE) et déjà mis en œuvre par ONU HABITAT en Somalie. Cette approche, lorsqu'elle fut appliquée en Somalie, a permis une intégration spatiale/territoriale multisectorielle et une collaboration intersectorielle dans l'analyse des questions urbaines ainsi que dans la conception des interventions qui sont à ce jour mises en œuvre. L'étude, si elle est réalisée à une échelle locale, doit cependant refléter les tendances urbaines émergentes, les questions urbaines communes – en considérant toutefois les spécificités propres à chacune des villes - les problèmes à résoudre et les opportunités sur lesquelles s'appuyer pour les interventions de développement à venir. Les rapports nationaux fourniront les données indispensables pour rédiger les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et pour établir les Plans Cadres pour l'Assistance des Nations Unies au Développement (UNDAF). Ils permettront en outre d'orienter la politique nationale des pays concernés et ce, grâce à l'identification des éventuelles insuffisances dans les domaines institutionnel, juridique et procédurale et permettront par la même de mieux former le personnel en charge desdits domaines. Cette démarche vise clairement à assurer une véritable pérennité aux projets de développement parce qu'elle permettra aux pays participant à ce processus, d'atteindre le degré d'autonomie nécessaire.

## MÉTHODOLOGIE

La phase un consiste à dresser un tableau des conditions de vie dans les villes, à l'échelle locale mais

aussi nationale. Les profils porteront sur la capitale du pays ou à défaut, la ville la plus importante, une ville moyenne et une autre enfin, de taille modeste. Les villes seront sélectionnées de manière à offrir une bonne représentativité de la situation urbaine du pays. L'analyse développe sept grands thèmes: la gouvernance, le développement économique local, les conditions de vie dans les bidonvilles, le genre, le VIH/SIDA, les services urbains de base et l'environnement. Les informations sont obtenues au travers d'entretiens et de discussions avec les acteurs clés et les institutions. Une fois analysées, il sera possible d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et menaces (méthode SWOT) que rencontrent les villes et pays concernés dans leur développement. Ces conclusions seront ensuite présentées lors de consultations dans les villes et au niveau national, afin, éventuellement, d'être revues, modifiées. Un consensus devra alors être obtenu entre les différents acteurs engagés dans le processus, afin de dégager les priorités pour les interventions futures.

La phase deux, sur la base des priorités identifiées dans la phase 1, et après étude de faisabilité, consiste à mettre en place un programme de formation pour les cadres dans l'administration et à déterminer ce que seront les projets d'investissement prioritaires.

La phase trois est la phase de réalisation des projets envisagés lors des deux phases précédentes. Mais il est essentiel de donner les moyens qui permettront aux pays concernés de travailler seuls, au développement dans leurs villes. Ce degré d'autonomisation sera rendu possible, entre autres, par la mise place de cadres institutionnels solides.

Le présent rapport est la synthèse du travail réalisé par Kaolack au Sénégal lors de la phase 1 du processus RUSPS.

## GÉNÉRALITÉS

La commune de Kaolack est située au centre-ouest du Sénégal dans la région du même nom. Elle se trouve dans ce qui fut le bassin arachidier à 192 km de Dakar. Le site de la commune de Kaolack se trouve sur un bourrelet de berge étroite du fleuve Saloum et légèrement incliné du nord au sud. Il présente des sols sablonneux et de vastes zones inondables appelées «tannes».

Issue du redécoupage de l'ex-région du Sine-Saloum, la région Kaolack ne couvre plus qu'une superficie de

16 010 km<sup>2</sup> soit 8,14 % de l'ensemble national. Elle se place ainsi parmi les régions moyennement vastes du Sénégal.

La commune de Kaolack se présente comme un carrefour des axes de communication et d'échanges entre populations d'horizons divers. Elle joue un rôle d'intermédiaire sur le plan commercial, d'une part entre les régions du sud et de l'est et le reste du pays et d'autre part entre le Sénégal et les pays voisins (Gambie, Mali, Guinée). Cette position stratégique explique en grande partie le développement fulgurant de la ville, et avec lui, l'émergence de tous les problèmes liés à une urbanisation trop rapide (notamment dans les domaines de l'environnement, de l'habitat, de l'emploi, etc.).

## GOUVERNANCE

Commune mixte érigée en 1917, de plein exercice en 1956, les textes de lois sur la décentralisation de 1996 ont ensuite permis à la commune de Kaolack d'avoir une personnalité pleine et entière de collectivité locale. Elle évolue ainsi dans les neuf domaines de compétences que lui confère la loi à savoir, entre autres, la gestion et l'utilisation du domaine privé de l'État, du domaine public et du domaine national; l'aménagement du territoire; la santé et l'action sociale; l'urbanisme et l'habitat, etc.

Le périmètre communal officiel de Kaolack est fixé par l'ordonnance n°6039/MI du 22 octobre 1960. Il couvre une superficie de 14 514 ha dont une très grande partie est constituée par des terres non constructibles parce qu'inondables (sols de « tannes »).

Conformément à la loi n° 96-06 portant sur le code des collectivités locales, Kaolack est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est ainsi administrée librement par des conseils municipaux élus au suffrage universel.

Le conseil municipal compte:

- 66 conseillers élus dont 11 femmes;
- 14 adjoints au maire dont 3 femmes;
- 2 secrétaires élus dont 1 femme;
- 2 présidents de groupe (CPC et Cap 21).

## BIDONVILLES

Les défis et enjeux de l'habitat dans la commune de Kaolack sont directement liés à la réduction progressive des espaces convenant à une urbanisation régulière et planifiée. Les espaces favorables à l'habitat situés au nord et au nord-est sont en effet entièrement occupés



par les extensions urbaines et certaines constructions ont été réalisées au delà même des limites du périmètre communal. C'est à cet effet qu'un projet d'extension des limites communales a été proposé par le plan directeur d'urbanisme (PDU) pour porter la superficie à 19 128 ha, soit une augmentation de 4 614 ha. Mais ce plan n'a jamais été approuvé. La conséquence directe du manque d'espace est que les « nouveaux arrivants » s'établissent désormais dans les zones inondables et mal remblayées. Le phénomène n'est cependant pas nouveau, dès les années 1970, le nombre de demandes de parcelles d'habitation s'est avérées supérieures aux capacités d'aménagement de terrain. Cette situation a largement favorisé l'extension urbaine et contribué au développement de quartiers irréguliers. L'audit urbain de 1998, s'appuyant sur le plan directeur d'urbanisme, avait identifié neuf quartiers irréguliers d'une superficie totale de 369,5 ha, auxquels s'ajoutent deux villages traditionnels informels.

## ENVIRONNEMENT

A l'instar de la plupart des villes sénégalaises, la commune de Kaolack est confrontée à de sérieuses difficultés sur le plan de la gestion de l'environnement. Son caractère de ville carrefour, avec comme corollaire un accroissement continu de sa population et subséquemment une augmentation de la quantité de déchets, posent de véritables défis aux autorités locales en matière de gestion de l'environnement. L'obstacle naturel que constituent les terres inondables («tannes») rend la situation de l'environnement de Kaolack encore plus complexe.

L'analyse de la situation de l'environnement urbain de Kaolack mettra un accent particulier sur trois composantes essentielles de la question: la gestion des ordures ménagères, la gestion des eaux usées et pluviales et la problématique des «tannes».



## ADMINISTRATION

L'équipe municipale a été mise en place suite aux élections régionales, municipales et rurales du 12 mai 2002. Elle a été dirigée dans un premier temps par le Maire Daouda Faye. Celui-ci démissionna le 08 novembre 2003 et fut remplacé par M. Kalifa Niass le 21 février 2004.

Afin d'exécuter sa mission de conception et de programmation, le conseil municipal est appuyé par plusieurs commissions dans les domaines suivants: l'environnement, les spectacles et manifestations, les affaires sociales, les affaires religieuses, Hall et marchés, l'aménagement.

Les services municipaux de la ville de Kaolack constituent l'essentiel de l'administration. Le personnel est composé de 240 agents dont 76 femmes. Tous travaillent au sein de services et de bureaux, au nombre de neuf, les tâches de ces différents services sont clairement spécifiées:

- un secrétariat général;
- un service administratif et financier;
- un service technique;
- un service du personnel;
- un service comptabilité matière;
- un service éducation, santé action sociale;
- un bureau de recettes;
- un bureau de l'État civil;
- un bureau des archives.

L'analyse de la situation du personnel fait ressortir un niveau relativement faible d'instruction. En effet, 33,75% du personnel ont le niveau primaire et 62,86%, le niveau secondaire. Seuls 3,39% ont le niveau baccalauréat. Cette situation n'est pas sans poser problème dans un contexte marqué par la nécessité pour les municipalités de disposer d'équipes de pointe, capable de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et projets de développement local. Ce qui obligeait la mairie à recourir, jusqu'à encore récemment, au chef régional de service de l'urbanisme pour assurer les fonctions de directeur des services techniques de la commune.

Il n'existe pas encore au niveau de la mairie un organigramme spécifiant très clairement les relations

fonctionnelles et hiérarchiques entre les services. Il en résulte une répartition inégale de la charge de travail et des chevauchements dans l'accomplissement des activités de la mairie. Alors que le directeur administratif et financier ne semble pas en mesure d'exercer sa fonction, le secrétaire général semble quant à lui submergé par son travail, faute de pouvoir compter sur des responsables de services compétents... Le secrétariat général de la mairie est unanime sur l'absolue nécessité de renforcer l'organisation et le fonctionnement des institutions municipales par:

- Le recrutement de personnes compétentes et en nombre suffisant;
- La mise en place d'un organigramme;
- Le renforcement des capacités du personnel dans les domaines de l'informatique, de la communication, du suivi et de l'exécution des projets urbains;
- La création d'un parc informatique digne de ce nom pour la mairie.

## RÉPARTITION DU PERSONNEL MUNICIPAL SELON L'ANCIENNETÉ

Ancienneté	Nombre	Pourcentage
6 mois - 5ans	61	24.47
entre 11 et 15 ans	84	35.44
entre 16 et 20 ans	16	6.75
Entre 21 et 25 ans	45	18.98
Entre 26 et 30 ans	31	13.09
plus de 30 ans	3	1.27
	240	100.00%



© UN-HABITAT

## CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUES

Sur le plan géographique et administratif, la région de Kaolack occupe, de par son emplacement, une position centrale. En effet elle possède des limites communes avec trois régions (Fatick au nord et à l'ouest, Louga au nord et Tambacounda à l'est) et une frontière au sud avec la République de Gambie. Aussi, la commune constitue-t-elle un lieu de transit ou d'écoulement de produits comme le riz, le sucre, le thé, les tissus, etc. Il en résulte une densification des activités au niveau du marché central de Kaolack qui est l'un des plus importants d'Afrique de l'ouest. A l'origine déjà, son statut de bassin arachidier avait permis le rayonnement économique de la commune par la création de maisons de négoce, le développement du port et à la création de la SONACOS.

L'audit urbain réalisé en 1998 par l'agence de développement municipal (ADM) avait permis d'identifier les activités urbaines de Kaolack et leur importance. Elles sont constituées par le commerce, le transport (19 sociétés en 1990), l'artisanat, les industries (760 emplois permanents et 792 saisonniers) et l'agriculture (950 emplois). Il est remarquable de constater que le nombre d'emplois est actuellement faible par rapport à une population active qui était estimée à 41 534 personnes en 1998.

## RÉPARTITION DES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE

### LE SECTEUR PRIMAIRE

La région de Kaolack est pour l'essentiel agricole, 75% de la population est constitués d'agriculteurs. Les principales productions sont l'arachide d'huilerie, l'arachide de bouche, le mil sorgho, le maïs, le niébé et le coton. Le cheptel bovin de la région est estimé à 289.270 et les ovins et caprins à 963.800. Cependant le secteur primaire (agriculture et élevage) de la ville de Kaolack elle-même, ne contribue qu'à hauteur de 4,1% à l'économie urbaine.

### LE SECTEUR SECONDAIRE

Le secteur secondaire emploie au total 30,7 % de la population active de Kaolack (16,1 % pour les industries alimentaires, 8,6% pour l'artisanat et les autres PME et 6% pour le bâtiment et les travaux publics.).

La commune comprend trois pôles industriels:

- L'usine de la SONACOS, basée à Lindiane, à la périphérie ouest de la commune. Elle emploie 180 personnes permanentes et des contractuels, dont le nombre varie selon l'importance des récoltes.
- Les salins de Kaolack est une société de production de sel iodé (gros tonnage). L'unité de raffinage et d'iodation se trouve à Rufisque. La capacité de production est de 27000 tonnes par an.
- Le domaine industriel de Kaolack (SODIKA) est basé à Kasnack. A l'exception d'une usine de réparation automobile, cette zone industrielle est aujourd'hui inactive. L'industrie sénégalaise de cyclo-moteurs s'est établi quant à elle, à côté du port. Elle produit de 16.000 bicyclettes et 8 000 cyclomoteurs par an, et emploie une cinquantaine de personnes (CETUD, 2004).



### LE SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire domine très largement l'économie locale. Il emploie en effet 65,2 % des salariés (45,3 % dans l'administration publique et privée, 10,1 % par le transport et 7,1 % par le commerce et les activités bancaires.).

The quality of education in government schools, meanwhile, has continued to decline due to poor conditions of service for workers and investment that is inadequate and does not match the growing demand. Private schools have mushroomed and some are able to offer a good education at a fee, attracting pupils from higher income groups.

### ÉQUIPEMENTS COMMERCIAUX

Les équipements commerciaux de la commune de Kaolack sont constitués de:

- 1 marché central;
- 8 marchés de quartiers;
- 2 gares routières;
- 1 abattoir;
- 20 rues commerçantes;
- 2 principaux hôtels.

Le marché central, situé dans le quartier de Léona, est entouré par des rues commerçantes. Son rayonnement est à l'échelle de toute la commune voire de la sous-région au regard de sa position géographique: elle est en effet le passage obligé pour les régions sud et sud-est du Sénégal et des pays voisins. Le marché compte 525 soucks, 186 cantines, 2100 occupants du domaine public et 320 occupants de la voie publique.

A l'exception de trois marchés de quartier, les autres fonctionnent comme des marchés de proximité. Ces trois marchés sont ceux de Médina (12 cantines et 20 occupants du domaine public), de Kasaville (24 soucks et une dizaine d'occupants du domaine public) et du débarcadère (35 soucks). Les autres marchés de quartier, de faible envergure, sont OCAS à Ndo-rong, Zinc à Léona, les Parcelles Assainies et Kibbel.

Enfin, il est important de signaler qu'un ensablement de l'entrée de l'estuaire a considérablement réduit l'activité du port de Kaolack, l'accès n'étant désormais possible qu'aux navires à faible tirant d'eau.

## LE SECTEUR PRIVÉ ET INFORMEL

A la lecture du plan directeur d'urbanisme de 1989, il ressort que les actifs exerçaient en majorité dans le secteur informel et seuls 25,6% étaient salariés dans le secteur «moderne».

## DÉMOGRAPHIE

La commune de Kaolack nous l'avons dit, a connu une croissance fulgurant de sa population. De 1070 habitants en 1891, la commune comptait en 1997, 213 755 habitants. En 2003, sa population est estimée en 259 282 habitants (Prévision et de la statistique réalisée en 1992) établis sur 142,97 km<sup>2</sup>. Cette situation s'explique par son statut de ville carrefour, entre les autres régions du Sénégal et les pays voisins. Cette croissance semble d'ailleurs loin de se ralentir. Sur la base du taux de croissance démographique intercensitaire de 3,5% par an (enregistré entre 1976 et 1988), la population de Kaolack pourrait atteindre 365 800 habitants en 2013 (soit une augmentation de 106 518 personnes par rapport à aujourd'hui).

La population de la commune de Kaolack est très jeune, 58,21% ont moins de 20 ans et 73% moins de 30 ans. Les personnes du 3<sup>ème</sup> âge ne représentent que 8% de la population.

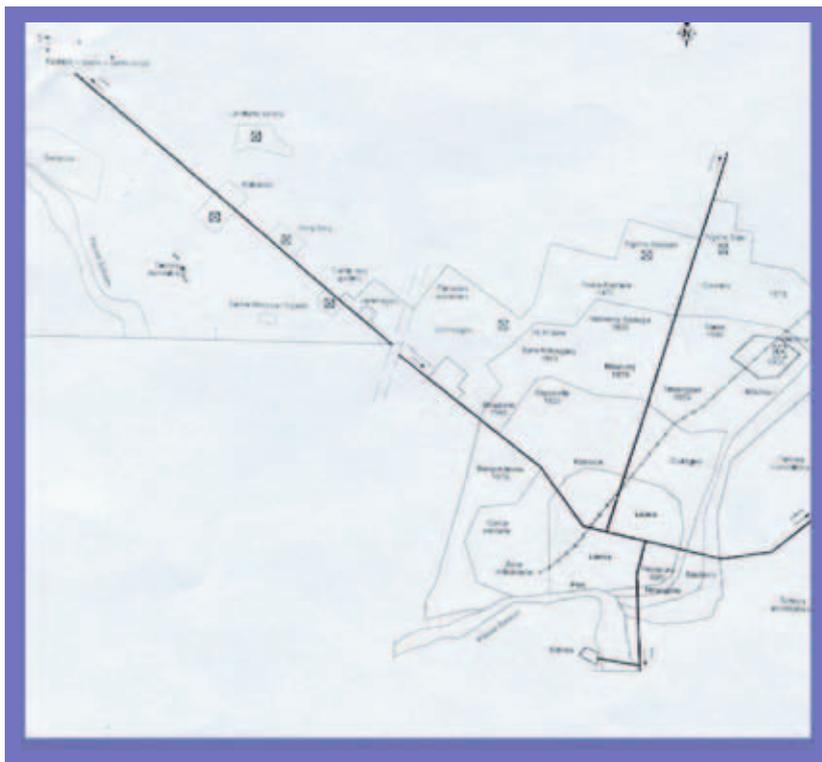
En 1997, 48,10% de cette population étaient masculine, les femmes restant majoritaires (51,90%).

## POPULATION DE LA COMMUNE DE KAOLACK PAR QUARTIER

QUARTIERS	POPULATION
Kasnack	16 400
Médina	28 000
Sara Ndiougary/Diamaguène	29 672
Boustane	11 640
Dialègne	19 050
Kassaville	9 680
Ndangane/Abattoirs	17 980
Ndorong	14 990
Ngane Alassane/Ngane Saer	8 890
Same	15 900
Taba Ngoye	12 750
Thiofac/Gavane	8 460
Touba Kaolack	9 500
Léona	23 270
Fass/Sama Moussa	6 650
Bongré	15 450
Lindiane/Sing Sing/Kabatoki	11 000
POPULATION TOTALE	259 282



PHASES D'EXTENSION DE LA COMMUNE DE KAOLACK



## CADRE INSTITUTIONNEL

Les acteurs de la gouvernance urbaine peuvent être répartis comme suit:

- Les acteurs étatiques: services déconcentrés de l'État, mairie, préfecture;
- Les acteurs non-gouvernementaux: ONG (CARTAS, ASDES, APROFES, RADI);
- Les acteurs communautaires: comités de développement de quartier (CDQ); groupements de promotion féminine, associations de jeunes (ASC et clubs);
- Les acteurs privés: structures bancaires (CBAO, SGBS, CNCA) et para-bancaires (Crédit mutuel, ACEP, FDEA, etc.); assurances (MSAT, National d'assurance, SONAM-VIE, etc.); structures d'encadrement des entreprises et GIE (la chambre de commerce, de l'industrie et de l'agriculture, la chambre des métiers, la cellule d'appui à l'emploi);
- Les acteurs «périphériques»: notables, délégués de quartiers, chefs religieux, chefs coutumiers.

Conformément à la loi n° 96-06 portant sur le code des collectivités locales, la commune de Kaolack est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est administrée librement par des conseils municipaux élus au suffrage universel. Le conseil municipal de Kaolack est composé de 66 conseillers élus dont 11 femmes. Pour l'aider dans sa tâche, une administration municipale est chargée de mettre en œuvre la politique municipale même s'il convient de noter que l'administration municipale est confrontée à de faibles capacités pour concevoir et assurer le suivi des projets.

## CADRE LÉGAL

La région sert désormais de cadre à la planification du développement socio-économique et constitue un trait d'union entre l'État d'une part, les collectivités (communautés rurales) et les collectivités intermédiaires (communes) d'autre part. Dans le cadre de ses nouvelles responsabilités, la région s'appuie sur les services de l'État mis à sa disposition pour exercer les compétences qui lui sont transférées: domaines, environnement et gestion des ressources naturelles, santé et action sociale, jeunesse et sport, culture, éducation, planification, aménagement du territoire, urbanisme et habitat.

En attendant que les collectivités décentralisées mettent en place des structures performantes, il a été créé des Agences Régionales de Développement (ARD) ayant en charge la co-ordination et les études en matière d'urbanisme, d'habitat de planification, d'aménagement du territoire et d'environnement. Il s'agit donc d'un organisme fédérateur qui regroupe plusieurs compétences et qui intervient, à leur demande, au niveau de toutes les collectivités locales situées dans la région. Il a été malheureusement constaté sur le terrain que peu d'ARD fonctionnent correctement. La mission de développement assignée aux collectivités locales par le législateur implique, nécessairement, des ressources financières concordantes et un système budgétaire adapté à cette vocation.

## PERFORMANCE ET RESPONSABILISATION

L'analyse du degré de responsabilité et de participation des populations dans le processus décisionnel s'avère difficile dans un contexte marqué par la léthargie manifeste de la mairie sur les questions de promotion de la gouvernance urbaine. Au demeurant, il faudrait également que les autres acteurs clés reconnaissent en la municipalité sa responsabilité de coordination de développement local et l'impliquent activement dans la formulation de leur projet. Il serait également bon de s'interroger, dans la perspective d'une gouvernance participative, sur le niveau d'implication des populations dans la confection du budget. Il apparaît, à la lumière des entretiens, que peu d'efforts sont concédés de la mairie pour associer la société civile et les autres acteurs de la commune dans sa réflexion sur le budget. L'argument avancé pour expliquer cette situation est que les conseillers sont les représentants légaux et légitimes des populations et qu'ils sont censés prendre en charge leurs besoins et défendre leurs intérêts «en toutes occasions», et en particulier pour la confection du budget. Cet argument a peu de chances de prospérer auprès des populations qui estiment être oubliées par ces mêmes conseillers, une fois ceux-ci élus. Il serait également temps que les populations prennent conscience de leur droits à prendre part à la séance du vote du budget de leur commune et du rôle qu'elles peuvent jouer au sein de la municipalité. Il y va également de la perception des populations sur la transparence de la gestion des affaires publiques. La budgétisation participative est de nature à développer le sentiment d'appartenance des populations à la commune avec comme corollaire,

l'exercice du contrôle citoyen sur tous les actes de la mairie. Ainsi, il s'instituera progressivement de nouvelles formes d'interaction entre l'institution municipale et les populations, fondée sur une vision partagée du développement de la commune de Kaolack.



En définitive, il convient de souligner que l'absence de vision forte au niveau de la municipalité sur la nécessité d'impliquer les populations à l'élaboration des programmes et à leur exécution n'est pas de nature à impulser une dynamique de concertation et de collaboration entre tous les acteurs locaux. Il en résulte un défaut de coordination des actions et éventuellement, leur inutile duplication. Pour éviter une telle situation, les propositions suivantes ont été formulées :

- Instaurer un mécanisme de dialogue et de concertation entre tous les acteurs urbains (services déconcentrés, société civile, secteur privés, etc.).
- Amener les populations à un niveau élevé de contrôle citoyen.
- Renforcer les capacités des élus sur la gouvernance urbaine.
- Mettre en place un système de fiscalité transparent, à même d'accroître les revenus de la commune.

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

La mise en place d'une fonction publique locale et le transfert de neuf domaines de compétences n'ont pas été suivis du transfert concomitant des ressources financières et humaines. Il en découle des insuffisances criardes dans l'exercice effectif de ces compétences. Les fonctionnaires, en activité dans les services déconcentrés de l'État, auraient pu dans un premier temps au moins, occuper ces postes, mais ils ne peuvent être mobilisés

qu'au terme d'une procédure longue et harassante. La situation est aggravée par la non fonctionnalité du comité départemental de développement (CDD), en tant que mécanisme viable de rencontres et d'échanges sur les problèmes du département.

En dépit de cette situation, la commune de Kaolack abrite plusieurs projets d'infrastructures urbaines relativement importantes. On peut citer, entre autres :

- Le programme d'appui aux communes (PAC) ou quatrième projet urbain financé par la banque mondiale et l'AFD dont l'objectif est d'une part de stimuler les communes à assainir leurs comptes et d'autre part, de les soutenir dans leurs efforts d'investissement dans des infrastructures, équipements et services prioritaires.
- Le Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU), initié dans le cadre du 8ème FED et financé par l'union européenne. Il est initié en 2002 par le gouvernement du Sénégal et est financé à plus de 6 milliards par l'union européenne. Initialement fixée pour juin 2004, la fin de la convention de financement du PADELU est prorogée jusqu'au 30 septembre 2005 sur demande de l'État du Sénégal. Parmi les projets financés par le PADELU, on peut citer:
- La Caritas-Kaolack créée en 1981 qui, dans sa structuration, dispose d'une équipe "Milieu Urbain" destinée à aider les populations vivant en ville à être responsables et actrices de leur développement;
- Le Projet de Construction de Bâtiments Administratifs et de Réhabilitation du Patrimoine Bâti de l'État (PCRPE) a permis la réhabilitation de quelques routes dans la commune de Kaolack;
- L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) a appuyé la mairie de Kaolack dans l'équipement informatique du centre principal d'État civil et l'installation d'un logiciel de gestion des actes d'État civil.

Il convient, en outre, de souligner l'existence à Kaolack de plusieurs acteurs oeuvrant pour le développement de la commune, en particulier. Il s'agit, entre autres, du comité pour le développement de Kaolack (CODEKA), de la CARITAS, de l'Association pour la promotion de la femme sénégalaise (APROFES), de l'ASDES et du CIJ/RADI.

## MOBILISATION DES RESSOURCES

Les collectivités locales sont censées mettre en œuvre des projets d'investissement dans les différents domaines de compétences transférées par l'État. A cet effet, elles confectionnent un budget qui prévoit, pour une année financière, toutes les recettes et les dépenses de la collectivité locale.

Dans le cas de la commune de Kaolack, le budget pour la gestion 2004 a été arrêté et adopté pour une somme de deux milliards deux cent trente neuf millions sept cent six mille cinq cent trente cinq francs (2 239 706 535 francs CFA) par le conseil municipal en sa séance du 29 mars 2004. Le budget de 2004 connaît une hausse par rapport au budget de 2003 qui s'élevait alors à un milliard sept cent cinq millions huit cent quatre-vingt un mille cinq cents francs (1 705 881 500 FCFA).

Les recettes pour l'année 2004 proviennent essentiellement des sources suivantes:

- Produits de l'exploitation: 168 655 320 francs CFA
- Produits domaniaux: 589 150 000 francs CFA
- Impôts locaux: 879 500 000 francs CFA
- Taxes municipales: 155 000 000 francs CFA
- Produits divers: 50 000 000 francs CFA
- Fonds de concours: 72 999 991 francs CFA

Les dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2004 s'élève à 2 142 023 544 francs CFA et les dépenses d'investissement à 519 792 791 francs CFA. Celles-ci représentent 23,20% du budget pour la gestion 2004. Le niveau d'investissement reste faible mais il est heureux de noter que la commune a pris conscience de la situation et cherche à développer des partenariats en vue de réaliser les investissements qui sauront répondre à la demande sociale.

Les dépenses d'investissement prévues pour l'année 2004 concernent, entre autres:

- La voirie: 255 001 991 francs CFA;
- L'entretien des infrastructures commerciales et artisanales: 10 000 000 francs CFA;
- L'éducation, la culture et la jeunesse: 27 290 800 francs CFA;
- L'acquisition de gros matériels: 172 500 000 francs CFA;

- La réalisation d'études: 25 000 000 francs CFA.

Le taux de recouvrement demeure relativement faible. Il se situe autour de 45 et 49%. Cette situation est imputable à l'absence d'une politique de recettes clairement définie. Il existerait, en outre, une inadéquation des taux appliqués et un défaut d'identification de nouvelles sources de recettes résultant d'une fixation faite sur les marchés.

<b>GOUVERNANCE</b> N°1	<b>Projet proposé</b>
	Renforcement des capacités du réseau du comité de Développement de Kaolack (CODEKA)

<b>GOUVERNANCE</b> N°2	<b>Projet proposé</b>
	Élaboration d'un plan stratégique de développement communal pour la commune de Kaolack

## CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel en matière d'urbanisme et d'habitat dans la commune de Kaolack est constitué principalement par la commune, le service régional de l'urbanisme et les associations communautaires de base (en l'occurrence le CODEKA). Il n'existe en revanche aucune ONG intervenant sur les questions liées à l'habitat et à l'urbanisme.

### LA COMMUNE

Conformément aux textes de loi sur la décentralisation, la commune de Kaolack jouit de compétences importantes dans les domaines de l'habitat. Elle a ainsi la responsabilité d'élaborer les plans et les schémas d'urbanisme, les documents de planification urbaine qui précisent les dispositions d'aménagement des communes et de leurs agglomérations. Il peut s'agir aussi bien des grandes orientations (Plan directeur d'urbanisme) que des orientations détaillées (Plan d'urbanisme de détail).

En plus, la commune a la compétence de délivrer certains documents d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, certificat de conformité, etc.). Mais, il convient plutôt de parler de cogestion en qui concerne l'immatriculation et la distribution des terres du domaine communal (Ministère de l'habitat et de la construction, PNUEH, 2004). En effet, l'article 6 du décret n°96-1138 du 27 décembre 1996 portant application de la loi sur le transfert de compétences précise que «les actes pris par les collectivités locales, en matière d'urbanisme, pour être exécutoires, sont soumis à l'approbation du représentant de l'État.»

### LA DIVISION RÉGIONALE DE L'URBANISME (DRU)

C'est un service déconcentré du ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Sa mission est de veiller à l'application de la politique d'urbanisme et de l'aménagement du territoire à l'échelle de la région de Kaolack. Conformément à la réglementation en vigueur (article 1 et 2 du décret n°96-1123 du 27 décembre 1997), le chef de la division assumait, jusqu'alors, les fonctions de directeur des services techniques de la mairie. Les deux fonctions sont certes complémentaires mais le cumul des rôles pose problème dans la répartition du temps de travail consacré à la mairie souvent au détriment de celui, nécessaire au fonctionnement de la

DRU. En effet, les fonctions de directeur des services techniques sont très larges et exigent quasiment une disponibilité à temps plein. Mais le cumul de fonctions a le mérite de rendre les opérations d'urbanisme conformes aux textes législatifs et de réduire les conflits entre les niveaux central et local.

### LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE KAOLACK (CODEKA)

A travers ses cellules de base (comités de développement de quartier), le CODEKA œuvre pour faire prendre conscience aux populations de la situation précaire de leur statut d'occupation. Il le fait à travers des actions de sensibilisation comme ce fut le cas dans le quartier de Ngane Saer. Le CODEKA s'engage à œuvrer, dans le futur, au côté de la mairie pour l'appuyer et l'accompagner dans ses efforts pour rendre plus rationnel, l'occupation de l'espace.

### LE BUREAU RÉGIONAL DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ (SNHLM)

Comme son nom l'indique, la SNHLM est une société dont la mission est la construction de logements urbains et ruraux destinés aux salariés à revenus modérés. Ses activités s'étendent sur l'ensemble du territoire national. Elle a réalisé depuis sa création jusqu'en juillet 2000 au total 13 432 logements au Sénégal, dont 10 510 à Dakar, 688 à Kaolack et Fatick.

Au-delà de la simple énumération des acteurs réels et potentiels de l'urbanisme et de l'habitat à Kaolack, il est important sur les modes opératoires d'interaction entre ces différents acteurs dans une perspective d'anticiper ou de résoudre les conflits. A cet effet, il a été noté l'absence d'un cadre pluriel et permanent de rencontres et de concertation entre les acteurs sur les questions liées à l'urbanisme et à l'habitat. Chaque acteur travaille de manière isolée conformément à ses prérogatives sans tenir de la dimension transversale de la question.

### CADRE LÉGAL

La loi 96 07 du 22 mars 1996 sur la décentralisation a transféré certaines compétences aux communes en matière d'urbanisme et d'habitat. Il s'agit principalement de:

- L'élaboration des plans et schémas d'urbanisme, documents de planification urbaine qui fixent

les dispositions d'aménagement des communes et autres agglomérations, soit dans les grandes orientations (Plan directeur d'urbanisme), soit dans les détails (Plan d'urbanisme de détail);

La délivrance de certains documents d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, certificat de conformité, etc.) par le maire et le président de la communauté rurale.

L'article 3 du décret d'application n°96 - 1138 du 27 décembre 1997 dispose que la commune élabore dans le cadre de son ressort territorial:

- Le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU);
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU);
- Les Plans d'Urbanisme de Détail (PUD) des zones d'extension, d'aménagement concerté, de rénovation urbaine et de remembrement.

Ce même article énonce que «la commune réalise à l'intérieur du périmètre communal les lotissements d'extension ou de restructuration». En outre, «le maire délivre, après instruction par le service chargé de l'urbanisme les accords préalables, les permis de construire, les certificats d'urbanisme, les certificats de conformité, les permis de démolir et les permis de coupe et d'abattage d'arbres».

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

Auparavant, il est bien de souligner que la commune de Kaolack s'est dotée d'un Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) en 1989. Celui devait arriver à terme en 2003. Ce plan avait préconisé:

- L'extension de la commune vers l'ouest en intégrant les villages de Sama Moussa, Lyndiane, Sing-Sing et Kabotoki et par la récupération des terres basses;
- La restructuration des zones périphériques;
- Le renforcement du centre ville par la création et la réhabilitation des équipements et du port;
- La création d'un nouveau centre urbain au niveau des parcelles assainies pour rééquilibrer la structure urbaine et désengorger le centre ville;
- L'organisation de la voirie par la création de voiries de ceinture, de voiries primaires et secondaires.

Le niveau d'exécution du PDU de la commune de Kaolack demeure relativement faible. Aussi, les constats suivants ont-ils été faits:

- Les extensions prévues au nord, zones d'implantation des terrains plus aptes à l'urbanisation, ont été entravées par les limites territoriales;
- L'extension à l'ouest préconisée a été suivie par la création de parcelles assainies qui aura permis d'intégrer le village de Sama Moussa dans le tissu urbain. Le second centre urbain au nord n'a quant à lui, pas encore été réalisé;
- La restructuration de plusieurs quartiers n'a pas encore été opérée;
- Les modifications prévues au niveau du centre ville n'ont pas été bien suivies;
- Les réalisations en matière de voirie restent très limitées.

En outre, il est opportun de se demander si les pratiques municipales ne favorisent pas la création des quartiers spontanés. A cet effet, il est dénoncé la léthargie de la mairie et ce, pendant une très longue période, marquée par la rareté des lotissements (le dernier effectué à Ngane Alassane date de plus de 10 ans.). De plus, il y a des zones inondables qui continuent à être habitées par les populations notamment parce que la municipalité y développe des équipements collectifs.

Du point de vue de la municipalité, il ressort que ce sont les populations qui refusent d'aller habiter dans de nouveaux quartiers entièrement lotis (comme c'est le cas de Sing-Sing). C'est dire qu'au-delà de la question du lotissement et de la restructuration, il existerait des déterminants socioculturels et économiques qui maintiennent une population donnée dans son premier lieu d'habitation quels qu'en soient le statut et la nature. Aussi, la sensibilisation est-elle, à chaque fois, nécessaire pour amener les populations à régulariser leur situation ou à se déplacer vers un nouveau site. Ainsi, dans le cas de Ngane Saer, il a fallu s'appuyer sur l'association des chefs de ménages pour sensibiliser les populations à quitter leur habitation pour le nouveau lotissement.

## TYPES D'HABITAT ET RÉGIME FONCIER

Dans le cas de la commune de Kaolack, l'habitat peut être classé en six catégories:

- Type colonial: il concerne quelques rares bâtiments ne dépassant pas un étage, édifiés à l'époque coloniale. Ce type d'habitat se trouve dans le centre-ville et est généralement associé à des activités commerciales (services ou commerce au rez-de-chaussée);

- Habitat planifié qui se rapporte aux cités d'Habitation à Loyers Modérés (HLM) réalisés dans les années 60;
- Type villa: de développement récent, ce type est disséminé dans les quartiers et ne forme pas un bloc homogène;
- Habitat populaire sur trame lotie: il s'agit de maisons réalisées par auto-construction sur des lotissements réguliers. Ce type constitue la majorité de l'habitat urbain;
- Habitat spontané irrégulier: ces quartiers résultent de l'accroissement démographique que la commune de Kaolack a connu dans les premières années d'indépendance. Les pouvoirs publics tentent d'améliorer cette situation en conduisant des opérations de restructuration et de régularisation;
- Type villageois: Il est constitué par les villages qui ont été rejoints par les extensions urbaines et ont été rattachés à la commune.

Il ressort des différents entretiens qu'un grand nombre de personnes possèdent des «permis d'occuper» qui correspondent davantage, dans le système actuel, à l'«autorisation d'occuper». Celle-ci est un titre précaire et révoquant pour les terrains situés dans une zone qui n'est pas encore dotée d'un plan d'urbanisme ou dont le plan d'urbanisme doit être révisé dans un délai proche. Seules les installations légères ou démontables y sont officiellement autorisées.

Les opérations de régularisations effectuées ces dernières années n'ont pas permis d'infléchir la tendance en terme de précarité de l'habitat. En effet, la régularisation a un coût souvent exorbitant (20.000 francs CFA auquel il faut ajouter le droit au bail qui s'élève entre 100 000 et 200 000 francs CFA selon la surface du terrain) pour la plupart des personnes concernées, plutôt préoccupées à assurer la survie quotidienne.

Mais la plus grande limite de la régularisation est liée au fait que la population n'est pas encore suffisamment informée de l'utilité et de la finalité de cette opération. Le fait d'avoir occupé un espace durant des dizaines d'années incite à penser que l'on peut continuer à y résider ou à l'exploiter sans risque. Rares sont les habitants de la commune de Kaolack qui sont conscients de la précarité de leur titre d'occupation, titre qui peut à tout moment être révoquant.

- La réalisation d'études: 25 000 000 francs CFA.

Le taux de recouvrement demeure relativement faible. Il se situe autour de 45 et 49%. Cette situation est imputable à l'absence d'une politique de recettes clairement

définie. Il existerait, en outre, une inadéquation des taux appliqués et un défaut d'identification de nouvelles sources de recettes résultant d'une fixation faite sur les marchés.

<b>BIDONVILLES N°1</b>	<b>Projet proposé</b>	
	Projet d'Etude sur les mesures de sauvegarde des quartiers spontanés édifiés sur les sites non aedificandi	

<b>BIDONVILLES N°1</b>	<b>Projet proposé</b>	
	Programme de réalisation d'infrastructures et d'équipements de superstructures	

## ACCÈS À L'EAU POTABLE

Depuis la réforme du secteur intervenue en 1995, la distribution de l'eau potable au Sénégal est désormais confiée à la Société Des Eaux (SDE). Elle a pour mission de traiter l'eau, de la distribuer et de veiller à sa potabilité.

D'après les données fournies par l'agence régionale de la SDE, le nombre de branchements s'élevait en décembre 2003 à 16 604 pour une population de 259 282 habitants soit en moyenne, un branchement pour 15 personnes. La longueur du réseau à la fin du mois d'octobre 2004 était de 394 836 mètres linéaire.

Au niveau de la commune de Kaolack, tous les quartiers disposent d'un réseau d'eau potable. Les quartiers de Ngane Alassane/Ngane Saër, Fass/Sama Moussa et Lindiane sont eux aussi desservis par le réseau d'adduction d'eau potable, même s'ils ne figurent pas sur le plan de réseau de la SDE. La commune de Kaolack, comme la plupart des autres villes du Sénégal, a bénéficié de la politique dite des «branchements sociaux» (politique entreprise par l'État du Sénégal via la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES)). Cette politique consiste à faciliter l'accès à l'eau potable pour les populations vivant dans les quartiers défavorisés, 702 branchements sociaux ont ainsi été réalisés dans la commune.

Il est important enfin de souligner, que l'eau distribuée par la SDE est en quantité suffisante et qu'elle répond aux normes bactériologiques. Toutefois, il n'en est pas de même pour la qualité chimique, la quantité de fluor dans l'eau peut être jusqu'à cinq fois supérieure à ce que préconise l'OMS (la dose admissible en fluor est de 1 mg/L d'eau).



## ASSAINISSEMENT

La gestion du réseau d'évacuation des eaux pluviales est de la responsabilité de la commune alors que celle du réseau des eaux usées et assurée par l'ONAS. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales de la commune de Kaolack a été réalisé par Ital Consult en 1982 pour un coût total de 1,6 milliards de francs CFA. Il est long de 12,5 km et couvre 1/5 du territoire communal. Le nombre de branchements domiciliaires à l'égout est de 210, ce qui reste très en deçà des besoins. Ceci s'explique en partie par le coût élevé du branchement (129 000 francs CFA par mètre si le domicile est situé à 5 mètres du collecteur)

Le réseau d'assainissement se résume donc aujourd'hui à ces équipements:

- 6 réservoirs de chasse;
- 6 édicules publics qui à ce jour, ne fonctionnent pas;
- 4 stations de relèvement;
- 1 station d'épuration de type lagunaire qui peut couvrir les besoins de seulement 20 000 habitants.

Le réseau est aujourd'hui dans un état de vétusté très avancé. Sous-dimensionné et pour une grande part, non fonctionnel, il est par ailleurs endommagé par les populations qui l'utilisent pour rejeter leurs eaux usées (en effectuant des branchements clandestins) mais aussi leurs ordures. Par conséquent, les eaux de pluie stagnent dans les rues de la ville, favorisant ainsi la prolifération des moustiques, en particulier des anophèles, responsables du paludisme.



L'assainissement est l'un des problèmes les plus prégnants de Kaolack et les maigres efforts réalisés par la municipalité ne permettent pas de pallier les difficultés des caniveaux qui relèvent de sa responsabilité (0,07% du budget de la commune seulement a été consacré à l'entretien et au curage du réseau.).

Bien entendu, la situation s'avère encore plus dramatique pour les quartiers où il n'existe pas de réseau d'assainissement d'eaux pluviales (Gawane, Ngane Saër, Thioffac, Ngane Alassane, Sam, Touba Kaolack, Diameguène, Ndangane, Abattoirs, Médina Fass, Ndong Sandage et Bas Léona). En effet, ces quartiers se sont installés dans des bas fonds ou dans le lit d'anciens marigots (marigot Blanchard sur la R N 1, marigot Khahout dans la zone de Gawane et Ngane). Ce sont pour l'essentiel, des quartiers spontanés qui même s'ils ont fait l'objet par la suite d'opérations de restructuration, ne disposent d'aucune des infrastructures nécessaires aux traitements des eaux usées et pluviales.

## DÉCHETS SOLIDES

La production moyenne par jour d'ordures ménagères pour la commune de Kaolack est estimée à 119 tonnes. La production spécifique par habitant et par jour est évaluée à 0,490 Kg: soit 179 kg/habitant/ an.

La collecte des ordures ménagères au niveau de la commune de Kaolack est assurée d'une part, par la municipalité et d'autre part, par plusieurs autres intervenants dont le CODEKA qui a récemment mis en place un système de ramassage des Ordures Ménagères par Charrettes (ROC).



En ce qui concerne la municipalité, il existe une régie municipale de collecte mais ses actions se concentrent au niveau des quartiers centraux (21% de la demande journalière). 6,1% du budget seulement est consacré au nettoyage de la commune (50% servent aux dépenses de personnel). La seule « décharge » qui n'a par ailleurs fait l'objet d'aucun aménagement, est située sur la route de Dakar près de la nouvelle gare routière.

L'insuffisance des ressources humaines et financières et les problèmes de logistique ne permettent donc pas aux services communaux de gérer la quantité de déchets produits (le déficit dans le système de gestion des ordures se situe autour de 75%). Par ailleurs, l'absence de poubelles (en raison de leur prix élevé et des risques de vols.) ne permet pas le conditionnement à domicile et amène naturellement les populations à se débarrasser de leurs déchets le plus rapidement possible. Les ordures sont alors déversées à même le sol.

## LA PROBLÉMATIQUE DES «TANNES»

La commune de Kaolack renferme des sites sablonneux et de vastes zones inondables appelés «tannes». Ils sont situés à l'est, au sud de la route nationale n°1 et au nord-est, ils se présentent sous deux aspects:

- Les « tannes » herbues situés dans les secteurs assez élevés (Médina, Diamegueune, Kabatoki, Lydane) dont l'acidité et la salinité des sols demeurent acceptables. Ils sont généralement couverts par une maigre végétation à halophytes.
- Les «tannes» nus, à forte humidité, stériles sont quant à eux totalement dépourvus de toute végétation. Ces «tannes» sont particulièrement présents à Ndangane, Koundam, Dialègne Est, Abattoir Est.

Il est important de souligner que le développement des «tannes» est lié d'une part à l'exploitation du bois de mangrove qui occupait initialement ces sites et d'autre part à la sécheresse qui a favorisé la remontée des eaux salées dans les terres.

La présence des «tannes», au-delà de l'obstacle qu'elle constitue par rapport à l'extension de la commune, pose des problèmes d'assainissement et d'habitat avec l'intrusion des eaux usées, la stagnation des eaux de pluie et la remontée des eaux de la nappe salée.

## CIRCULATION URBAINE ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

La voirie urbaine revêtue, globalement constituée par la RN1 (Avenue Basile Diogoye senghor et Waldiodio Ndiaye et Van vo), la RN4 (Avenue Cheikh Ahmadou Bamba) et la route de Gossas, était estimée à 44 km en 1998 dont 17 km de voirie classée.

La voirie secondaire est plus limitée, elle couvre les sept avenues qui assurent la desserte des quartiers et des grands équipements. Il s'agit principalement des avenues Abdoulaye Niass, Cheikh Ibra Fall, Mingué Ndour, Mérignac, Ndao, Bugeaud et Gouraud. Il faut cependant noter que la voirie secondaire est insuffisante pour permettre aux transports en commun de desservir correctement les quartiers périphériques, là où justement, la demande est la plus forte.

## SERVICES DE SANTÉ

Les équipements de santé dans la commune de Kaolack sont de quatre types:

- Un hôpital régional de 40 lits avec une maternité comptabilisant 100 lits;
- 2 centres de santé (Kasnack et Ngane);
- 18 postes de santé;
- 1 maternité avec PMI.

Une analyse de la distribution spatiale et du fonctionnement des structures de santé autorise à faire les constatations suivantes:



- Le positionnement important de l'hôpital Ibrahima Niass. C'est une structure à vocation régionale mais l'hôpital est fréquenté par les populations de la région de Kaolack et des régions limitrophes (Fatick et Tambacounda);
- Les populations se rendent généralement d'abord dans l'un des deux centres de santé (Ngane et de Kasnack), ce qui leur confère un rayonnement à l'échelle de la commune.

## ÉDUCATION

La carte scolaire de la commune de Kaolack est constituée des équipements suivants:

- 2 écoles préscolaires, l'une publique, l'autre privée.
- 53 écoles élémentaires dont 39 publiques, soit un total de 505 classes;
- 10 collèges d'enseignement moyen public regroupant 141 classes;
- 2 lycées (un enseignement général et un d'enseignement technique totalisant 88 classes et collèges d'enseignement privé de 16 classes.

Il ressort de l'analyse de la distribution spatiale des équipements éducatifs les constatations suivantes:

- Les équipements préscolaires publics sont situés dans les quartiers de Médina et de Sara Ndiougary. Ce qui n'est pas le cas des établissements privés qui sont concentrés dans les quartiers centraux de la commune;



- Les écoles primaires sont relativement bien réparties dans les quartiers (tous disposent d'au moins une école). La distribution spatiale des écoles primaires occasionne donc peu de déplacements d'un quartier à un autre;
- L'enseignement moyen et secondaire est seulement présent dans 7 quartiers à savoir Kasnack, Dialègne, Ndong, Sam, Léona, Fass/Sama Moussa et Lyndiane. L'existence de 2 lycées, l'un à Ndong et l'autre à Sam crée de nombreux déplacements d'élèves provenant de tous les quartiers de Kaolack.

**ENVIRONNEMENT  
N°2**

**Projet proposé**

Projet d'étude et de mise en place d'une décharge contrôlée

**ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS**

Le stade municipal, situé à Ndong, il est équipé d'un stadium et d'arènes de lutte, il est utilisé pour les rencontres sportives à l'échelle régionale et nationale ainsi que pour certaines manifestations culturelles comme les concerts de musique.

En outre, la commune de Kaolack dispose de:

- 5 salles polyvalentes (3 cinémas, 1 salle des fêtes et un théâtre de verdure);
- 1 centre culturel;
- 3 salles de cinéma mal entretenues et peu fréquentées;
- 4 boîtes de nuit

## RÉPARTITION PAR QUARTIERS DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

QUARTIERS	Education			Santé			Equipements marchands						Sport et jeunesse		Culture		Culte	
	Ecole préscolaire	Ecole Élémentaire	Ecole Moyen/ Secondaire	Hôpital	Centres de santé	Poste de santé	Marché central	Marché de quartier	Gare routière	Abattoir	Hôtels	Rues commerçantes	hippodrome	Stade et	Terrain de sport	Salle polyvalente	Bibliothèque	Grande mosquée
Médina	1	2				2	1					1				1		1
Sara Ndiougary/Diamaguène	1	2				3	1							2				1
Boustane		2												3				
Dialègne		1	2													1		1
Kassaville		2					1											1
Ndangane/ Abattoirs		2				1			1				1		1			1
Ndorong		3	1			1								3				
Ngane Alassane/ Ngane Saer		2																
Same		2	3			1												1
Taba Ngoye		1				1								2		1		
Thiofac/Gavane		2				2								2		1		
Touba Kaolack		1				1	1							2		1		1
Léona		5	1			3	1	3	1	2	19		2			1		1
Fass/Sama Moussa		4																
Bongré		3																
Lindiane/Sing Sing/Kabatoki		3	1			1		1										1
Kasnack		2	1	1	1													1
TOTAL	2	39	10	1	2	18	1	8	2	1	2	20	1	16	5	1		11

### Insalubrité et assainissement : défi permanent

**KAOLACK** - Capitale des principaux axes de communication et d'échanges, la commune de Kaolack, avec une population estimée aujourd'hui à 215.700 habitants, connaît un réel problème de santé qui résulte de situations d'insalubrité et de l'absence de services d'assainissement dont l'impact sur les populations est très réel. Cette situation se caractérise donc par des effets induits sur les facteurs environnementaux déterminant la santé des populations. Ces facteurs sont caractérisés par une insalubrité à tous les niveaux due en partie à une insuffisance chronique des moyens, tant humains que matériels destinés à la gestion, à la collecte, au transfert et à l'élimination des ordures.

1994, seule que 25 % des concessions bénéficient de la collecte organisée et que 75 % utilisent les déjectes (44 %), les fosses (14 %), la voirie (10 %) (collecte par le feu (7 %), l'auto-assainissement (3 %), les charniers (2,25 %)). Mais au niveau de ces différents états, les facteurs sont notables. En effet, la diversité des intervenants, l'organisation technique et administrative du secteur obéit au même schéma que dans la totalité des communes. La responsabilité des élus locaux en la matière étant perdue, surtout au lendemain des nouvelles compétences transférées aux maires. Il faut noter l'existence de 9 CIE créés et gérés par la population pour le ramassage des ordures par charrettes. Cependant, on note que la

tracteurs, de 5 remorques hydrauliques, de 2 porte-bacs, d'un camion-benne de 28 bacs à ordure, de 20 bouches, etc. Ce matériel est de loin insuffisant et en grande partie usagé. En effet, si il y a quelques années, le porte-bac était adapté pour le transport des déchets, ainsi que la remorque hydraulique, force est de reconnaître qu'il faut aujourd'hui d'autres moyens plus rapides et ceci compte tenu de la distance de transport de plus en plus importante.

Sur le plan de l'organisation du secteur, des problèmes subsistent, notamment avec les deux systèmes qui présentent l'un et l'autre des insuffisances face à la faiblesse des moyens par rapport à la demande de plus en plus forte. Ainsi, à l'heure actuelle, comme dans le quart des communes au Sénégal, il existe également un réseau égout qui couvre de nombreux insuffisances et ne couvre que 5 quartiers sur 26 qui compte la commune. A tout cela, s'ajoute le problème des véhicules de vidange qui déversent leurs produits dans la nature sans aucun traitement. Face à tous ces problèmes, la commune

**le soleil**  
MULTIMEDIA



#### HIVERNAGE 2004 : Kaolack renoue avec les ordures pourries et les moustiques

Article publié dans l'édition du Mardi 3 Août 2004

Comme chaque hivernage, la commune de Kaolack a déjà renoué avec son décor habituel constitué de tas d'immondices, d'eaux usées et des canaux à ciel ouvert. Cette situation d'insalubrité permanente de la cité de Mbossé Coumba Djiguène est la cause principale des maladies hivernales très mortelles telles que les maladies diarrhéiques mais surtout le paludisme.

Au début du mois d'août, certains quartiers de Kaolack sont inaccessibles et insalubres parce qu'immergés par les

## CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel de l'environnement urbain de Kao-lack présente une pluralité d'acteurs situés à des niveaux de responsabilité différents. Parmi les acteurs clés, on peut citer:

- La municipalité, qui au terme de la loi de 1996 portant sur le transfert de compétence, est appelé à jouer un rôle important sur les questions environnementales; l'environnement étant une compétence transférée. La municipalité a ainsi pour responsabilité le ramassage, la collecte et l'élimination des ordures ménagères produites sur son territoire communal. Elle assure, en outre, la gestion du réseau d'assainissement pour les eaux pluviales.
- L'office national d'assainissement du Sénégal (ONAS) est une structure mise en place en 1996 suite à la réforme du sous-secteur de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement. Elle assure la gestion du réseau d'assainissement pour les eaux usées.
- Le CODEKA joue un rôle important dans le système de ramassage et de collecte des ordures ménagères. Ce sont ses cellules de base, à savoir les comités de développement de quartier (CDQ), via des GIE, qui assurent le ramassage des ordures par charrettes (ROC). Elle conduit un travail important de sensibilisation des citoyens en faveur de la salubrité.
- La division régionale de l'environnement et des établissements classés de Kaolack, de Fatick et de Tambacounda, joue un rôle d'appui et conseil au près des collectivités locales. A cet effet, elle lutte
- contre la pollution et les nuisances et veille à ce que tous les projets et programmes à conduire
- soient conformes au code de l'environnement.

## CADRE LÉGAL ET ÉLABORATION DES POLITIQUES

Il est important de s'interroger sur le positionnement de la municipalité sur la question environnementale. Au niveau des autorités municipales, de bonnes dispositions sont affichées pour trouver des solutions palliatives aux problèmes environnementaux de la commune. Elle ne manque pas non plus de décliner ses limites, d'ordre technique, logistique, et financier, pour résoudre de

manière définitive et durable les problèmes. Cette attitude est loin d'être partagée par les autres acteurs rencontrés qui estiment, pour leur part, que l'environnement est loin d'être une priorité de la municipalité. Ils appuient leur analyse sur le manque d'amélioration de la situation, voire son aggravation. Aussi, note-t-on que dans le cadre des nouveaux projets ou programmes entrepris, l'étude d'impact environnemental demeure pour les autorités locales, une préoccupation secondaire.

## SENSIBILISATION ET RESPONSABILISATION

Le CODEKA a initié, sur financement du FED (13.050.192 FCFA), un programme test de 10 mois de ramassage des ordures par charrettes (ROC) dans les quartiers de Bongré, Boustane, Sara et Diameguene. Il a obtenu l'appui de la CARITAS (20 405 000 francs CFA), de la commune (1 352 308 francs CFA) et la contribution des populations (6 002 500 francs CFA). L'objectif de ce projet, outre la création d'emplois, était d'assainir les quartiers de Kaolack. Le système mis en oeuvre est la pré-collecte des ordures avec des charrettes, leur dépôt dans un centre de transfert puis leur transport avec les engins de la municipalité vers la décharge publique. Le succès de cette phase test a permis de mobiliser l'appui du PADELU pour un montant de 110.000.000 FCFA destiné, entre autres, au ramassage des ordures et à la construction de sites.

Le système tel qu'il est conçu requiert l'engagement des populations via les ménages qui doivent accepter de remettre les ordures aux charretiers et de payer un montant situé entre 750 et 1000 francs CFA par mois (somme variant en fonction de la taille du ménage). Ce montant payé par les ménages permet de rétribuer le charretier et d'entretenir l'animal.

Pour une organisation satisfaisante du système et son extension à tous les quartiers, la commune a divisé la ville en 8 zones d'action, chacune couverte par le nombre de charrettes nécessaire. Après la pré-collecte, les charrettes vont dépoter au niveau des 8 sites de transfert. C'est seulement après que les ordures sont acheminées à la décharge.

Pourtant, la gestion des ordures ménagères au niveau de la commune de Kaolack reste entravée par plusieurs facteurs:

- L'insuffisance et la vétusté (pannes fréquentes) des moyens logistiques;
- L'insuffisance de moyens financiers mis en oeuvre pour la gestion des ordures cause des difficultés majeures surtout pour l'acquisition des pièces de rechange en cas de panne;
- Le personnel est en nombre insuffisant et manque de la plus élémentaire des formations (personnel d'encadrement et manœuvres);
- L'urbanisation: la majeure partie des quartiers est bâtie sur des tannes constituées de terrains non aedificandi que les populations tentent de récupérer en utilisant les ordures.
- L'insuffisance de routes stabilisées ne favorise pas une bonne circulation des engins de collecte (les bennes tasseuses en particulier). Ces routes trop accidentées augmentent la fréquence des pannes des véhicules.
- Les quartiers centraux ne disposent plus de réserves foncières pouvant abriter les sites de transfert.
- Le comportement des populations qui favorisent l'insalubrité n'évoluent guère.

Enfin, l'analyse de l'environnement urbain ne peut passer sous silence la question des jardins et espaces verts. A cet effet, l'extension de la commune a eu comme conséquence la disparition des arbres ( et notamment des « neems » le long de certains axes.)

ENVIRONNEMENT N°1	Projet proposé
	Projet de renforcement de capacité sur le développement durable

\* **Urban Sector:** project proposals addressing all the two theme

ENVIRONNEMENT N°2	Projet proposé
	Projets d'aménagement et de réhabilitation d'espaces verts

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<b>INFORMATION, COMMUNICATION ET TRANSPARENCE</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence du code des collectivités locales</li> <li>• Existence du CODEKA et ses démembrements dans les quartiers (comités de développement de quartiers)</li> <li>• Existence d'un mouvement associatif très dynamique des femmes et des jeunes</li> <li>• Présence d'ONG dynamiques (CARITAS, APROFES, ASDES, etc.)</li> <li>• Existence d'un document diagnostique communal</li> <li>• Existence d'associations communautaires de base</li> <li>• Bonne sensibilisation des populations sur le comportement citoyen</li> <li>• Bonne couverture radio-phonique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'ouverture du conseil municipal</li> <li>• Manque de cadre de concertation et d'échanges entre tous les acteurs de la commune (mairie ; population, ONG, services déconcentrés de l'État, etc.)</li> <li>• Changement de maire en pleine mandature</li> <li>• La volonté affichée de certains conseillers municipaux de substituer la démocratie participative par la démocratie représentative</li> <li>• Relation timorée entre le CODEKA et l'actuel conseil municipal</li> <li>• Défaut d'application des textes en matière d'implication des populations à la base dans la gestion des affaires publiques</li> <li>• Relations souvent tendues entre certains conseillers et les chefs de services déconcentrés</li> <li>• Insuffisance des ressources financières de la mairie</li> <li>• Manque de coordination dans les actions entre les différents acteurs</li> <li>• Capacités insuffisantes de certains conseillers municipaux sur la gouvernance urbaine</li> <li>• La prégnance des besoins de survie des populations avec comme corollaire peu d'emphases à participer à des rencontres de concertation et d'échanges</li> <li>• Manque d'implication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un forum communal en 2005</li> <li>• Établissement d'un protocole de partenariat entre la mairie et le CODEKA</li> <li>• Élaboration d'un plan stratégique de développement de la commune de Kaolack</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contraintes socioculturelles qui freinent la mise en place de cadres égalitaires de rencontres et d'échanges</li> <li>• Divergences politiques au sein du conseil municipal</li> <li>• Tentative de caporalisation de la société civile par les conseillers municipaux</li> <li>• Manque de convergences de vue des acteurs autour des axes stratégiques de développement communal</li> </ul>

<b>ENVIRONNEMENT</b> N°1	<b>Projet proposé</b>	
	Renforcement des capacités du réseau du comité de Développement de Kaolack (CODEKA)	

**LOCALISATION:** Commune de Kaolack.

**BÉNÉFICIAIRES:** CODEKA, CDQ, ONG, Commune.

**COÛT ESTIMÉ:** 20 623 US \$

**SITUATION:** Le CODEKA est fonctionnel depuis 1996, il a été pensé, conçu et mis en œuvre dans une perspective de mettre en synergie les actions des différents acteurs. Depuis sa création, il a essayé de garder, tant bien que mal, sa démarche dans une logique qui s'appuie sur une dynamique de concertation entre:

- Les niveaux faïtières des associations;
- Les ONG intervenant dans la sphère du développement urbain;
- L'appareil communal : élus et services de la mairie.

**OBJECTIFS:** Créer les conditions pour une restructuration du niveau communal du CODEKA, afin de:

- Rendre les CDQ aptes à créer et à gérer les meilleures conditions d'un partenariat local avec des organisations associatives sénégalaises, africaines, internationales;
- Asseoir un niveau de concertation permanente autour des problèmes qui entravent le développement de la commune ;
- Rendre le CODEKA plus apte à répondre à toute sollicitation de la commune, des quartiers et des autres partenaires en terme d'expression de plan de développement global ou sectoriel, de programmes, d'exposés d'idées de projets, d'élaboration, d'exécution et d'évaluation de projets.

**PRINCIPAUX RÉSULTATS:**

- Le diagnostic communal est réactualisé;
- Les CDQ sont restructurés et rendus plus dynamiques;
- Une stratégie partagée de renforcement des capacités des CDQ;
- L'intervention du CODEKA est structurée et ses résultats capitalisés;

- Une concertation plus permanente existe entre le CODEKA et les autres acteurs de la Commune de Kaolack.

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** Le renforcement de capacités du réseau CODEKA se comprend en terme de programme en plusieurs étapes dont, en particulier:

- L'organisation ou la réorganisation du réseau;
- L'actualisation de certains aspects du diagnostic communal réalisé en 1997;
- La conception d'une stratégie de renforcement de capacités et de formation en tenant compte des besoins implicites et explicites des populations

**LOCALISATION:** Commune de Kaolack.

<b>ENVIRONNEMENT</b> N°2	<b>Projet proposé</b>	
	Programme de formation des élus locaux	

**DURÉE:** 8 mois.

**BÉNÉFICIAIRES:** Commune, État, Agences de développement, ONG, OCB, populations.

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** CARITAS, l'IAGU et la CODEKA.

**COÛT ESTIMÉ:** US\$ 50 000.

**SITUATION:** La loi portant sur le transfert des compétences confère des responsabilités importantes aux communes. Elles ont entre autres missions d'être une plate forme institutionnelle à même de fédérer toutes les synergies pour un développement local participatif. Or il est remarquable de constater, dans le cas de la commune de Kaolack, que la quasi-inexistence d'espaces de concertation entre les acteurs fait que les actions sont disjointes et le plus souvent sans aucune articulation entre elles. Aussi, la vision d'un développement urbain participatif et durable est-elle absente. Dès lors, il est important de procéder à l'élaboration d'un plan stratégique à même d'asseoir les conditions d'un développement urbain concerté.

**OBJECTIFS:**

- Construire une vision partagée pour la commune de Kaolack;

- Formuler une stratégie et un plan d'action consensuel dans une perspective de développement durable de la commune de Kaolack;
- Mettre en place un cadre permanent de concertation entre tous les acteurs urbains.

#### **PRINCIPAUX RÉSULTATS:**

- Mise en place d'un cadre d'échanges et de concertation entre les acteurs de la commune;
- Mise à disposition d'un document de diagnostic participatif de la commune;
- Élaboration d'un plan d'actions municipales;
- Formulation d'une stratégie pour le développement de la commune.

#### **PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:**

- Phase de lancement du processus ;
- Identifier les acteurs clés, définir le niveau de participation et de responsabilité dans le processus décisionnel.
- Mettre en place le dispositif organisationnel qui va permettre de conduire et coordonner ce processus,
- Déterminer les besoins en ressources et les exigences de capacités techniques et autres, requises pour conduire le processus
- Préparer le programme de travail (échelle, calendrier, activités, responsabilités individuelles, budget, etc.).
- Étude diagnostic de la commune.
- Formulation de la vision collective et de la stratégie axée sur les résultats.
- Mise en œuvre, suivi et évaluation.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<b>STRATÉGIE POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DANS LES BIDONVILLES</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Types de lotissement (espaces aérés) effectués rendant des aménagements possibles</li> <li>Mise à disposition de plans d'aménagement (ville ancienne : escale, trame de large voie)</li> <li>Intégration de villages rattachés à la ville (Sibasor, Ngane, Thioffack)</li> <li>Régularisation foncière</li> <li>Aménagement/viabilisation (Eau, électricité) de certains quartiers</li> <li>Réalisation d'infrastructures (routes, structures de santé, foyers socio-éducatifs et sportifs)</li> <li>Construction de logements</li> <li>Conduite d'une opération des parcelles assainies</li> <li>Existence de la ZAC</li> <li>Mise en plan d'un système d'adressage</li> <li>Existence de coopératives d'habitat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>la réduction des espaces réservés aux équipements collectifs dans les nouveaux lotissements réalisés</li> <li>Insuffisance d'études topographiques pour les sites à aménager</li> <li>Coût du bail élevé</li> <li>Manque de maîtrise de l'occupation du sol par les services techniques compétents</li> <li>Conflits entre conseillers municipaux et services déconcentrés</li> <li>Discrimination dans l'attribution des parcelles (absence de critères)</li> <li>Manque de ressources humaines qualifiées</li> <li>Coût élevé d'accès aux programmes immobiliers pour les populations défavorisées</li> <li>Manque d'information et de sensibilisation sur le système d'adressage (absence de cellule de suivi de l'adressage)</li> <li>Existence de quartiers spontanés</li> <li>Non-fonctionnalité du comité local de pilotage de la ZAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaboration entre la commune et les services techniques</li> <li>Existence de la ZAC</li> <li>Apport des Kaolackois de l'extérieur (construction d'immeubles)</li> <li>Conduite du projet «Cœur de ville »</li> <li>Existence d'un partenariat entre commune et structures d'appui (PADELU, ADM)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de vastes étendus de « tannes » (terrains impropres à l'habitat)</li> <li>Insuffisances des surfaces à urbaniser</li> <li>Défaut d'application des textes réglementaires par manque de moyens des services techniques et par ignorance pour des populations</li> <li>Présence d'autres opérateurs fonciers (délégués de quartiers, chefs coutumiers, conseillers municipaux)</li> </ul>

## BIDONVILLES N°1

### Projet proposé

Projet d'Étude sur les mesures de sauvegarde des quartiers spontanés édifiés sur les sites non aedificandi

#### LOCALISATION:

- Bande de terre allant de l'Est de Médina (Médina Fass Cheikh Tidiane), des Abattoirs (Ndioloffène) de Ndangane (partie Sud Est jusqu'au niveau de la route de Ziguinchor);
- Une partie Nimzath.

**DURÉE:** 12 mois.

**BÉNÉFICIAIRES:** Commune, populations, ONG.

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** Division Régionale de l'Urbanisme (DRU), Bureaux d'études privés.

**COÛT ESTIMÉ:** \$US 40 000.

**SITUATION:** La Commune de Kaolack est constituée en grande partie de sols inondables et impropres à l'habitation. Mais la pression démographique a entraîné une extension de la commune vers ces zones qui sont aujourd'hui habitées et le plus souvent sans infrastructures.

Cette situation n'est pas sans poser des problèmes (insalubrité, inondation, présence de sols salés, etc.) et il est important d'étudier les moyens de sauvegarde des quartiers spontanés.

#### OBJECTIFS:

- Faire une étude du milieu;
- Identifier les mesures à mettre en œuvre pour la récupération des zones (création d'ouvrages de protection: digues, routes, système de drainage, etc.);
- Identifier et planifier les activités à affecter à la zone ultérieurement.

#### PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET:

- Mise à disposition d'un document présentant une situation du milieu;
- Formulation d'un plan d'actions pour la sauvegarde des quartiers spontanés;

- Mise à disposition d'un cadre d'intervention des pouvoirs publics et autres acteurs du développement ur-bain

#### PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:

- Sensibilisation des acteurs urbains sur le projet, en l'occurrence les populations des quartiers ciblés;
- Conduite d'une étude topographique de la zone;
- Organisation d'un atelier de partage et de validation
- Atelier de formulation participative d'un plan d'action;
- Sensibilisation des décideurs, des ONG et des agences de développement sur le plan d'action arrêté.

## BIDONVILLES N°2

### Projet proposé

Programme de réalisation d'infrastructures et d'équipements de superstructures

**LOCALISATION:** Adduction d'eau potable: Ngane Alassane, Ngane Saër, Thiffac, Médina II, Touba Kaolack, Gawane, Diamaguene, Sing-sing, Sama Moussa, Fass Darou Ritwane. Aménagement de nouveaux axes routiers. Construction d'équipements de superstructures dans la ZAC à Sing-Sing.

**DURÉE:** 24 mois.

**BÉNÉFICIAIRES:** Populations des quartiers ciblés.

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** État, bailleurs de fonds, commune, populations, ONG.

**COÛT ESTIMÉ:** 300 000 US\$. Aménagements axes routiers: PM. Aménagement ZAC: PM.

**SITUATION:** La commune de Kaolack est constituée de plusieurs quartiers qui ont fait l'objet d'extension ou de restructuration. Ces quartiers n'ont pas été, dans la plupart des cas, viabilisés. Il en résulte des conditions de vie souvent précaires pour les populations qui habitent dans ces quartiers privés des infrastructures de base (eau, assainissement, santé, etc.).

En plus, dans la perspective d'édifier dans la commune de Kaolack un pôle d'équilibre, il a été mis en place une ZAC qui devra être dotée d'équipements lourds pour lui permettre de jouer son rôle.

### **OBJECTIFS:**

- Relever le niveau de desserte en infrastructures des quartiers périphériques défavorisés;
- Désenclaver les quartiers périphériques en facilitant leur accessibilité par les transports en commun;
- Augmenter la fluidité du trafic et participer ainsi à la circulation des biens et des personnes;
- Créer un second pôle de développement urbain autour de la ZAC.

### **PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET:**

- L'accessibilité géographique et financière à l'eau potable est améliorée;
- Les quartiers périphériques sont désenclavés;
- Un pôle de développement s'est créé autour de la ZAC;
- Les conditions de vie des populations dans les quartiers périphériques sont améliorées

### **PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:**

- Procéder à une étude de faisabilité technique et financière des projets d'aménagement d'axes routiers et de la ZAC
- Extension du réseau potable (14 000 m de canalisation)
- Construction de bornes fontaines publiques (20 bornes fontaines)
- Aménagement d'axes routiers (13,550 km)
- Construction au niveau de la ZAC d'un stade omnisports, d'un lycée, d'un hippodrome, d'un hôpital et d'une piscine olympique.

<b>ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES N°1</b>	<b>Projet proposé</b>
	Formation des agents municipaux en genre

**LOCALISATION:** Commune de Kaolack.

**DURÉE:** 30 mois.

**BÉNÉFICIAIRES:** Groupements de femmes dans la commune de Kaolack.

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** APROFES, Division régionale du développement social; COSEF; Division régionale du développement communautaire.

**COÛT ESTIMÉ:** \$ US 30.000.

**SITUATION:** La loi sur la décentralisation a transféré des compétences importantes aux communes en matière de planification et de mise en œuvre d'actions de développement dans le but d'améliorer le bien-être des populations. Ceci suppose une participation de toutes les catégories d'acteurs dans le processus de planification et de prise de décision. Il est donc indispensable de saisir les contraintes socioculturelles, économiques et politiques auxquelles font face spécifiquement les hommes et les femmes mais également les catégories vulnérables. Or il est regrettable de constater que la mairie ne prend pas en compte la dimension genre.

**OBJECTIFS:**

- Sensibiliser les agents municipaux sur l'approche genre et les outils y afférents;
- Intégrer l'approche genre dans la politique municipale;
- Faire de la dimension genre une composante essentielle de la politique municipale.

**PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET:**

- Une vision du développement municipal intégrant la dimension genre est formulée;
- Les outils d'analyse du genre sont maîtrisés;
- Un guide méthodologique pour la prise en compte de la dimension genre dans les politiques municipales est élaboré;
- Un mécanisme de suivi des acquis de formation est élaboré.

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:**

- Organisation d'une rencontre d'information et de sensibilisation sur la session de formation sur le genre;
- Conduite de la session de formation ;
- Élaboration d'un système de suivi des acquis de la formation.

<b>ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES N°2</b>	<b>Projet proposé</b>
	Séminaire de sensibilisation et d'orientation des élus locaux sur le souci d'équité entre les sexes.

**LOCALISATION:** Commune de Kaolack.

**BÉNÉFICIAIRES:** Élus locaux

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** APROFES, Division régionale du développement social; COSEF; Division régionale du développement communautaire.

**COÛT ESTIMÉ:** \$US 20 000.

**SITUATION:** La loi sur la décentralisation a transféré des compétences importantes aux communes en matière de planification et de mise en œuvre d'actions de développement pour améliorer le bien-être des populations. Ce qui présuppose une participation de toutes les catégories d'acteurs dans le processus de planification et dans la prise de décision. D'où la nécessité de comprendre les contraintes socioculturelles, économiques et politiques auxquelles font face spécifiquement les femmes.

**OBJECTIFS:**

- Sensibiliser les élus locaux sur l'approche genre;
- Intégrer l'approche genre dans les organes décisionnels et dans la planification des actions de développement;
- Faire de la dimension genre une composante essentielle de la politique municipale.

**PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET:**

- Les élus sont suffisamment sensibilisés sur le genre;
- Le genre est intégré comme une composante essentielle de la politique municipale;
- La politique municipale est réorientée dans une perspective genre.

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:**

- Rencontre d'information sur le projet;
- Conduite du séminaire;
- Évaluation et suivi du séminaire.

<b>ENVIRONNEMENT</b> N°1	<b>Projet proposé</b>	
	Gender and HIV/AIDS institutionalisation in local authority operations	

LOCALISATION: Commune de Kaolack.

DURÉE: 18 mois

BÉNÉFICIAIRES: Commune; ADM; DEEC et le Conseil régional.

PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE: La commune.

COÛT ESTIMÉ: \$US16 000.

SITUATION: Dans le cadre de la décentralisation, la gestion des déchets solides ménagers a été transférée aux collectivités locales. Mais la plupart des municipalités ont des difficultés à assurer une gestion correcte de leurs déchets. Cette mauvaise gestion se traduit par des impacts négatifs sur l'environnement urbain et sur la santé des populations.

OBJECTIF GÉNÉRAL: Améliorer le cadre de vie des populations par l'aménagement d'une décharge contrôlée réglementaire.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES:

- Réaliser une étude d'exécution de l'ouvrage d'assainissement;
- Réaliser une Étude d'Impact Environnemental (EIE);
- Élaborer un plan de communication.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET:

- Une meilleure connaissance des déchets (caractéristiques, niveau de production, composition, acteurs etc.) est obtenue;
- Un procédé de traitement approprié aux déchets solides est proposé;
- Un système adapté de collecte et d'élimination des

déchets, est proposé;

- Une décharge réglementaire est aménagée.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:

- Collecte et analyse de données sur les déchets;
- Élaboration de plan de gestion des déchets solides dans la commune;
- Réalisation d'une EIE;
- Identification et choix de site d'aménagement de la décharge;
- Aménagement d'une décharge réglementaire.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<b>ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE ET SENSIBILISATION</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un réseau d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales.</li> <li>• Les quartiers desservis par le réseau d'assainissement sont non inondés.</li> <li>• Existence d'une station d'épuration.</li> <li>• Extension du réseau d'égout en rapport avec la politique des branchements sociaux.</li> <li>• Existence d'un programme de construction de latrines et de puisards (CARITAS - LVIA- CODEKA-EAST- Commune).</li> <li>• Existence d'un système communautaire de ramassage des ordures à domicile (cf. ROC).</li> <li>• Acquisition progressive par la commune de matériels de nettoyage.</li> <li>• Existence d'une usine de pré-traitement des déchets plastiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous dimensionnement du réseau d'eau pluviale.</li> <li>• Insuffisance de la couverture du réseau d'eaux usées.</li> <li>• Manque d'entretien du réseau d'eaux pluviales (curage, dalle de couverture, vétusté).</li> <li>• Branchements non autorisés.</li> <li>• L'utilisation des ordures ménagères comme matériels de remblai.</li> <li>• Absence de laboratoires pour l'analyse des eaux usées rejetées.</li> <li>• Absence d'un point vidange.</li> <li>• Non-fonctionnalité et insuffisance des sites de transfert.</li> <li>• Inexistence d'une décharge contrôlée.</li> <li>• Mauvaise couverture de la commune par le service de nettoyage.</li> <li>• Insuffisance de matériels lourds pour le transport des ordures ménagères.</li> <li>• Non mise en œuvre des 2ème et 3ème tranche d'assainissement.</li> <li>• Inexistence d'un système de transfert et de récupération/de traitement/d'élimination des ordures ménagères.</li> <li>• Déficit en ressources humaines qualifiées.</li> <li>• Comportements des populations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne emprise des rues pour des aménagements futurs.</li> <li>• Politique de branchements sociaux.</li> <li>• Partenariat entre CODEKA, CARITAS et commune au sujet du ramassage des ordures ménagères.</li> <li>• Projet d'assainissement de Kaolack préparé par l'État.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imperméabilité des sols dans certaines zones pour la réalisation de puisards et latrines.</li> <li>• Lourdeur des investissements pour la gestion des eaux usées.</li> <li>• Comportement des populations.</li> <li>• Manque de synergie entre les acteurs intervenant</li> </ul>

<b>ENVIRONNEMENT N°1</b>	<b>Projet proposé</b>
	Projet de renforcement de capacité sur ledéveloppement durable.

**LOCALISATION:** Commune de Kaolack.

**DURÉE:** 12 mois.

**BÉNÉFICIAIRES:** La commune; la Commission Régionale du Développement Durable (CRDD) et la population.

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:** DEEC; ADM et le Conseil régional.

**COÛT ESTIMÉ:** \$US36 000.

**SITUATION:** La régionalisation redéfinit des devoirs et obligations dévolus aux collectivités locales en matière de gestion de l'environnement. Un principe énoncé dans l'Agenda 21 concernant les initiatives émanant des collectivités locales à l'appui d'action fait appel à la participation et à la coopération des collectivités locales pour atteindre les objectifs fixés par le programme.

En effet, les collectivités locales conçoivent, exploitent et veillent à la planification des infrastructures environnementales et à leur caractère légal. Toutefois, de nombreuses lacunes subsistent dans la prise en compte de ces questions dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des programmes urbains de développement

**OBJECTIF GÉNÉRAL:** Apporter l'éclairage juridique nécessaire à l'exercice par les collectivités locales de leurs compétences dans la mise en œuvre de l'Agenda 21.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES:**

- Informer, former et sensibiliser les acteurs cibles sur les enjeux du développement durable;
- Renforcer les moyens du secrétariat de la commission régionale de développement durable;
- Réaliser un Agenda 21 local;
- Assurer un meilleur suivi des recommandations de l'Agenda 21 au niveau local.

**PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET:**

- Les acteurs cibles sont mieux informés des enjeux du développement durable et du contenu de l'Agenda 21;

- Le secrétariat de la CRDD est renforcé en moyens de fonctionnement;
- Un Agenda 21 local est élaboré;
- Le suivi des recommandations de l'Agenda 21 au niveau local est mieux assuré.

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:**

- Organisation d'une session de formation sur les enjeux et le contenu de l'Agenda 21;
- Renforcement des moyens de fonctionnement du secrétariat de la CRDD;
- Réalisation d'un Agenda 21 local;
- Vulgarisation du contenu de Action 21;
- Suivi et évaluation;

<b>ENVIRONNEMENT N°2</b>	<b>Projet proposé</b>
	Projets d'aménagement et de réhabilitation d'espaces verts.

**LOCALISATION:**

**Réhabilitation:**

- En face de l'Hôtel de ville;
- Kasnack, en face des TP et de la brigade de gendarmerie;
- Bongré (en face de la cité HLM);
- Passoire, à coté de la station Total
- Aménagement:
- Place de la mosquée de Touba Kaolack;
- Place de la mosquée de Médina;
- Place de la mosquée de Léona;
- Bd séparant Boustane et Kassaville;
- Jardins et places publics.

**DURÉE:** 12 mois.

**BÉNÉFICIAIRES:** Population; la commune.

**PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE:**

Division régionale de l'urbanisme et le secteur privé local.

**COÛT ESTIMÉ:** \$US 200 000.

**SITUATION:** L'extension de la commune de Kaolack s'est faite au détriment de la sauvegarde des espaces verts et de la préservation des aires de détente. La commune ne dispose presque plus d'espaces verts; une situation déplorable au regard de la nécessité de rendre verdoyante la commune pour préserver un bon cadre de vie.

### **OBJECTIFS:**

- Renforcer et enrichir le patrimoine en espaces communs;
- Aménager convenablement les espaces pour lutter contre certaines installations anarchiques;
- Embellir le cadre de vie par une trame verte;
- Réduire la pollution sonore et atmosphérique;
- Créer des aires ombragées et équipées pour l'accueil des populations.

### **PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET:**

- Le patrimoine de la commune de Kaolack en espaces verts est renforcé et sauvegardé;
- Le cadre de vie est embelli à travers le renforcement de la trame verte;
- Les populations disposent d'espaces collectifs de détente;
- La pollution sonore et atmosphérique est réduite.

### **PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:**

- Sensibilisation des populations et autres acteurs;  
Plantation d'arbres le long des axes routiers;
- Aménagement des espaces verts;
- Suivi et évaluation.



## BIBLIOGRAPHIE:

- ADM. Audit urbain et audit organisationnel et financier de la ville de Kaolack, Rapport définitif, août 1998.
- CETUD. Étude d'Élaboration du Plan de Circulation pour la Ville de Kaolack. Rapport définitif, août 2004.
- CODEKA. Étude de validation et de présentation du programme. Février 2001.
- Comité de Développement de la Commune de Kaolack, Plan d'action pour la commune de Kaolack, diagnostic et orientation, décembre 1997.
- Commune de Kaolack. Rapport sur le Programme d'Urgence en Aménagement Urbain Assainissement. Octobre 2002.
- Direction de la Prévision et de la Statistique/DEDS, janvier 2004.
- Groupement AFID-consultance. Audit urbain et audit organisationnel et financier de la ville de Kaolack. Agence de Développement Municipal (A.D.M), août 1998.
- LE GALES (P), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », Revue française de Science politique, 45 (1), février 1995.
- MIGOT-ADHOLLA Bruce, J.W. et S.E. (eds.) Insecure? Searching for Land Tenure.
- MIGOT-ADHOLLA, Shem et John Bruce (1994) "Are indigenous African tenure systems
- Ministère de l'habitat et de la Construction, PNUEH. Etude sur la sécurité de l'occupation foncière et immobilière et la bonne gouvernance. Rapport final. Avril 2004.
- Prévision et de la Statistique (1992). « Population du Sénégal : structure par sexe et par âge en 1988 et projections de 1989 à 2015 », 30 pages.
- RANGEON (F.), «Le gouvernement local » in CURAPP, La gouvernabilité, Paris, PUF, 1996, p.166-173.
- Security in Africa. Dubuque, Kendall/Hunt Publishers, pp. 1-14.
- SEGAUD Marion, BONVALET Catherine, BRUN Jacques, (dirs.), Logement et habitat: l'état des savoirs, Paris, la découverte, 1998.
- Séminaire/atelier à Dakar, le 26 mai 2003 par le Ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, ISOCARP, PRHS/GTZ, ordre des architectes du Sénégal, fondation droit à la ville, association sénégalaise des urbanistes. Les Nouveaux Quartiers et les Dispositifs d'Aménagement urbain, le cas du Sénégal.

## ACRONYMES:

- ACEP Alliance de crédit et d'épargne pour la production
- ADM Agence de Développement Municipal
- AIMF Association Internationale des Maires Francophones
- APROFES Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise
- ASC Association Culturelle et Sportive
- ASDES Association Sénégalaise pour un Développement Équitable et Solidaire
- CBAO Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'ouest
- CDQ Comité de Développement de Quartier
- CETUD Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
- CIJ/RADI Centre d'Information Juridique/Réseau Africain pour le Développement Intégré
- CNCA Caisse Nationale de Crédit Agricole
- CPC Cadre permanent de concertation
- EAST Programme Eau Agriculture Santé en milieu Tropical
- FDEA Femmes Développement Entreprises en Afrique
- FED Fonds Européens de Développement
- GIE Groupement d'Intérêt Économique
- LVIA Association Internationale des Volontaires Laïcs
- MSAT Mutuelles Sénégalaises d'Assurances et de Transport
- OCB Organisation Communautaire de Base
- OMS Organisation Mondiale de la Santé
- ONAS Office Nationale pour l'Assainissement du Sénégal
- ONG Organisation Non Gouvernementale
- PADELU Programme d'Appui au Développement Local Urbain
- PDU Plan Directeur D'urbanisme
- PUD Plan d'Urbanisme de Détail
- SNHLM Société Nationale des Habitats à Loyers Modérés
- ROC Ramassage des Ordures par Charrettes
- SDAU Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisme
- SDE Sénégalaise Des Eaux
- IAGU Institut Africain de Gestion Urbaine
- SGBS Société Générale de Banques du Sénégal
- SODIKA Société du Domaine Industriel de Kaolack
- SONACOS Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
- SONES Société Nationale des Eaux du Sénégal
- ZAC Zone d'Aménagement Concertée

## PERSONNES RENCONTRÉES POUR LA RÉALISATION DU PROFIL DE KAOLACK

*Noms des personnes, leur fonction et les organisations auxquelles elles appartiennent:*

Khalifa NIASS. Mairie de Kaolack.  
Alioune Badara DIOP. Secrétaire Général Mairie de Kaolack.  
Djibril GAYE. Chef de Service. Service Régional de l'Hydraulique  
Moctar CAMARA. Chef de division. Division Régionale Environnement et Etablissements Classés Kaolack - Fatick - Tambacounda  
Pauline NDIAYE. Responsable Intérimaire Equipe Milieu Urbain CARITAS.  
Bineta SARR LY. Présidente. APROFES.  
Alioune Badara KEITA. Secrétaire Permanent. CODEKA.  
Cheikh Sadibou SIDIBE. Chef de Service. Service Régional de l'Urbanisme  
Mamadou Lamine LY. Président. ASDES.  
Moussa DIARA. Formateur. CESAO.  
Abdourahmane CISSE. Formateur. CESAO.

Idrissa MANE. Responsable Technique. Agence régionale SDE.  
Moustapha NDIAYE. Directeur Administratif et Financier. Mairie de Kaolack.  
El Hadji Ibrahima DIA. Chef de service du Personnel. Mairie de Kaolack.  
Mamoudou DIALLO. Responsable de station. ONAS.  
Mor Biram GUEYE. Président Commission Environnement. Mairie de Kaolack.  
Aminata SOUMARE. Présidente de Commission. Mairie de Kaolack.  
Ousmane SOW. Vice Président. CODEKA.  
Mohamed NDIAYE. Chef de service. Centre de développement social.  
M Aïssatou DJIMA. Gérante. Mutuelle d'Épargne et de Crédit Téranga.

### CONTACTS:

Alioune Badiane, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA),  
E-mail: alioune.badiane@unhabitat.org  
Alain Grimard, Coordonnateur du programme, E-mail: alain.grimard@unhabitat.org  
Joseph Guiebo, Conseiller Principal chargé de l'Afrique francophone. Email: joseph.guiebo@unhabitat.org

### CONTACT AU SÉNÉGAL:

Mansour Tall  
Email: mansour.tall@undp.org